

## L'appropriation du pouvoir et la force du respect des droits doivent être au cœur du Plan d'action en santé mentale 2014-2020



4837, rue Boyer  
Bureau 210  
Montréal (Québec)  
H2J 3E6

Téléphone  
514 523-3443  
1 866 523-3443

Télécopieur  
514 523-0797

Courriel  
info@agidd.org

Site Web  
www.agidd.org

Forum de discussion  
www.agidd-smq.forumactif.com

**Montréal, 14 mai 2014 :** «L'appropriation du pouvoir et la force du respect des droits doivent être ancrés au cœur du plan d'action en santé mentale 2014-2020», réitère Doris Provencher, directrice générale de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) après avoir assisté aux présentations des 12 et 13 mai, aux Journées annuelles de santé mentale à Montréal.

Dans le cadre de ces journées, le Dr André Delorme, directeur de la santé mentale (Ministère de la Santé et des Services sociaux), a présenté non pas le plan d'action, mais les grands enjeux qu'il contiendra.

«Nous sommes déçus. Un vaste forum national de consultation a eu lieu en janvier dernier auquel nous avons participé. Les enjeux présentés sont restés sensiblement les mêmes! Nos premières impressions sont à l'effet que les commentaires exprimés au forum ne seront pas retenus. Cela nous préoccupe, entre autres parce que nous estimons que l'appropriation du pouvoir doit redevenir le premier principe directeur du plan d'action, tout comme il l'était dans le plan précédent», d'expliquer Mme Provencher.

Pour l'AGIDD-SMQ, l'appropriation du pouvoir doit retrouver sa place à titre de premier principe directeur parce que l'accès à l'information, le pouvoir de choisir librement, la possibilité d'influencer les décisions et le respect des droits sont la base de ce processus et permet un passage de l'individuel au collectif.

Qui plus est, considérant que les droits des personnes ne sont pas connus et respectés, l'AGIDD-SMQ recommande que le respect des droits soit élevé au rang de principe directeur et qu'une section du plan d'action y soit consacrée. Pour l'AGIDD-SMQ, la trame de fond du plan d'action doit être la protection, la promotion et le respect des droits et libertés.

Une autre inquiétude de l'Association réside dans la faible reconnaissance du travail des organismes communautaires. «Miser presque exclusivement sur le réseau public pour l'organisation des services en santé mentale, c'est nier l'expertise, le travail terrain et le professionnalisme des nombreux organismes communautaires qui œuvrent jour après jour pour et avec les personnes qui vivent un problème de santé mentale de leur communauté. Leur implication dans leur milieu favorise la prévention des problèmes de santé mentale et contribue à la participation sociale des personnes qui vivent un problème de santé mentale. Le MSSS doit réaffirmer fermement son appui aux organismes communautaires», de conclure Mme Provencher.

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ est administrée majoritairement par des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. On peut lire la position complète de l'AGIDD-SMQ concernant le Plan d'action 2014-2020 au [www.agid.org](http://www.agid.org) (Publications / Documents politiques).

-30-

Source : AGIDD-SMQ

Information : Doris Provencher, directrice générale, cellulaire : 514 770-2728

